

Envoyé en préfecture le 23/04/2018

Reçu en préfecture le 23/04/2018

Affiché le

ID : 031-21310561220180428-2018\_17\_1-DE

Brexit  
Levraut

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE IX

CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE  
DE  
L'UNION  
6 bis avenue des  
Pyrénées  
BP 39  
3 1 2 4 0

☎ 05.62.79.86.16

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 10
- ayant pris part au vote : 12
- procurations : 2

L'an deux mille dix-huit et le 12 avril à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 5 avril, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS, Vice-Présidente.

**Etaient présents** : MME ISABELLE GODEAS, MME MARIE BIRE, MME RAYMONDE CORBON, M. ANDRE DA PONTE, MME CHRISTIANE FARRUGIA, M. JOËL FEULLERAT, M. YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME MONIQUE BEZOS, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN.

**Etaient absents ayant donné procuration** : MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à MME I. GODEAS), MME RENEE HUMEAU (Pouvoir donné à MME C. FARRUGIA)

**Etaient absents excusés** : M. MARC PERE, MME MONIQUE GUEDES, MME ELISABETH ATTELAN, MME ISABELLE DIAZ, MME NADINE MAURIN

### DÉLIBÉRATION 2018/017

#### **Objet : Création d'un Pass Enfant**

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration, comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, que dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de L'Union a choisi de favoriser l'accès des 6-11 ans au sport, à la culture et aux loisirs. Dans cette optique, le Centre Communal d'Action Sociale de L'Union est chargé de mettre en place le dispositif « Pass Enfant ».

Ce dispositif vise à favoriser l'accès de tous les enfants aux activités physiques, culturelles et de loisirs en aidant les familles Unionaises, dont le quotient familial est inférieur à 600, à inscrire leurs enfants âgés de 6 à 11 ans à ces activités.

Cette aide se fera sous la forme d'une participation du CCAS aux frais d'adhésion (licence, inscription, abonnement...) et s'élèvera à 50 €/enfant/an, sous forme de deux coupons nominatifs d'un montant de 25 €. Ils seront remis au bénéficiaire qui pourra les utiliser auprès d'une ou deux associations partenaires.

La première édition se fera pour l'année scolaire 2018-2019 et les pass seront remis aux bénéficiaires en juin 2018. Ce dispositif sera reconduit chaque année.

Les associations sollicitées pour être partenaires du projet sont les suivantes :

- MJC
- Ludothèque
- Bibliothèque Plaisir de Lire
- Ecole de musique
- ASUHB (Hand Ball)
- ASUF (Football)
- ASUR (Rugby)
- TCU (Tennis)
- UCA (Athlétisme)
- AC2L (Boxe)
- Dojo Unionais
- Union Gym
- Union GR Danse
- Union Tir à l'Arc

Envoyé en préfecture le 23/04/2018

Reçu en préfecture le 23/04/2018

Affiché le 23 AVR. 2018



ID : 031-213105612-20180423-2018\_17\_1-DE

- ASUVB (Volley Ball)
- Ecole de danse tahitienne
- Théâtre de l'Olivier

Et la mairie de L'Union pour les cours de natation dispensés à la piscine municipale.

Une convention sera signée avec chacun des partenaires et le CCAS, qui reprendra toutes les modalités pratiques d'application de ce dispositif.

Dans le cadre du lancement de ce projet, Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal,

- D'approuver le dispositif « PASS'ENFANT » tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser le versement de la participation du CCAS aux associations sur présentation des coupons d'inscription aux activités, d'un état récapitulatif et d'une facture.
- D'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer les conventions avec les associations concernées.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 du CCAS.

### Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

#### Article 1

A l'unanimité

- D'approuver le dispositif « PASS'ENFANT » tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser le versement de la participation du CCAS aux associations sur présentation des coupons d'inscription aux activités, d'un état récapitulatif et d'une facture.
- D'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer les conventions avec les associations concernées.

Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente,  
Isabelle Godéas

- Transmis le 23 AVR. 2018  
- Affiché le 23 AVR. 2018



*I. Godéas*